

Rennes, le 11 01 2021

## La CPTS Côte d'Emeraude : la coordination des acteurs de santé locaux pour une meilleure prise en charge de la population

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Côte d'Emeraude a vu le jour ce vendredi 15 janvier par la signature d'un contrat entre des acteurs de santé locaux, l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé. Son objectif : favoriser l'accès aux soins des 105 000 habitants du territoire avec notamment, une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

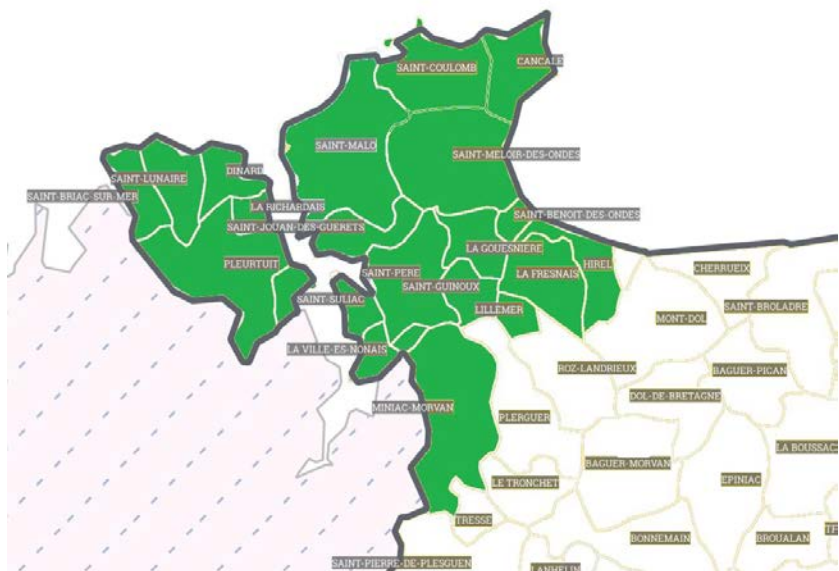
### La CPTS : le travail en commun de nombreux professionnels de santé du territoire

Le contrat officialisant la CPTS de la Côte d'Emeraude est signé ce 15 janvier entre l'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine, l'Agence régionale de santé Bretagne et de nombreux acteurs de santé locaux : pas moins de 150 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kiné mais aussi pharmaciens) le Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude (regroupant les CH de Saint-Malo, Dinan et Cancale), l'hospitalisation à domicile de Saint-Malo, la clinique Côte d'Emeraude, la plateforme territoriale Appui Santé Rance Emeraude, l'Hôpital Gardiner de Dinard, le CLIC de la Côte d'Emeraude et CLIC de Saint-Malo, SOS Médecins Saint-Malo.

Il s'agit, pour ce territoire de 105 000 habitants sur 22 communes\* :

- > de renforcer les liens entre la médecine de ville et l'hôpital,
- > d'améliorer la sortie d'hospitalisation pour les situations complexes,
- > de favoriser l'accès aux médecins traitants,
- > de déployer des actions de prévention adaptées à la population.

Ce contrat tripartite entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les professionnels impliqués va permettre, grâce au financement qu'il induit, la mise en œuvre opérationnelle du projet. L'aide financière permettra notamment de rémunérer le fonctionnement de la structure, le temps passé à la coordination et l'équipement informatique.



Contacts presse :

Bénédicte Béneteau – [benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr](mailto:benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr) – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr) – 02 22 06 72 64



\* Saint-Malo, Dinard, Pleurtuit, La Richardais, Saint-Lunaire, Saint-Briac, Le Minihic sur Rance, Tréméuc, Saint Jouan des Guérets, Saint-Père, Chateauneuf, La Ville es Nonais, Saint-Suliac, Saint-Guinoux, Miniac Morvan, La Gouesnière, La Fresnais, Saint Méloir des Ondes, Saint Coulomb, Cancale, Saint Benoit des Ondes, Lillemer.

Contacts presse :

Bénédicte Bénéteau – [benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr](mailto:benedicte.beneteau@assurance-maladie.fr) – 02 57 87 20 53

Aurélien Robert - [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr) – 02 22 06 72 64



## Un projet de santé au plus proche des besoins de la population

La CPTS de la Côte d'Emeraude est le fruit d'un travail collectif de plus de 2 ans, d'une étude approfondie de la situation démographique et de l'analyse de ses besoins en santé : le territoire fait face à un vieillissement de la population, une difficulté d'accès aux soins psychiatriques et peu de prévention des addictions. Les nombreuses actions du projet de santé s'attachent à répondre à ses besoins. En voici quelques-unes :

### ➤ Une cartographie interactive pour favoriser l'accès au médecin traitant

Une attention particulière sera portée aux patients sans médecin traitant, qui représentent plus de 13% de la population couverte de la CPTS, avec une part plus forte sur les secteurs de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, La Ville-es-Nonais et Saint-Guinoux qui ont un taux respectif de 20, 19.2 et 17.1%. L'idée : mettre en place d'une cartographie interactive permettant de communiquer sur les professionnels acceptant de nouveaux patients à l'instant T.

### ➤ Une plateforme ville-hôpital pour améliorer le parcours patient

Afin d'améliorer la qualité du suivi des patients aux parcours complexes, la création d'une « une plateforme opérationnelle de parcours » dédiée à une meilleure articulation Ville-Hôpital est envisagée. Et pour pallier le déficit de médecins spécialisés rendant l'accès aux soins difficile en psychiatrie et addictologie, un décroisement et une meilleure répartition de la prise en charge ville/institution est en projet.

### ➤ Un espace dédié à la personne âgée et aux aidants

Le vieillissement de la population est la première problématique du territoire de la CPTS avec un indice supérieur à la moyenne nationale\*\* qui s'accompagne d'un isolement familial de près de 30% des personnes âgées. Afin d'améliorer la coordination et la prise en charge des personnes âgées et leurs aidants, un projet de maison de la personne âgée est en réflexion.

### ➤ Des actions de prévention ciblées

Enfin la CPTS s'engagera également dans le champ de la prévention, notamment autour de la prévention des addictions chez l'adolescent, l'organisation d'un projet territorial d'éducation thérapeutique autour des pathologies cardio-vasculaires et métaboliques ainsi que l'amélioration du taux de dépistage des cancers sur le territoire.

### ➤ Un partage d'informations entre les professionnels de santé

La CPTS s'assurera de la promotion d'outils de communication afin de fluidifier le partage des informations et faciliter les échanges autour de la prise en charge du patient. Elle participera également au développement de l'utilisation du Dossier Médical Partagé.

\*\* (137 contre 78) et particulièrement à Dinard (267).